

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2024
DELIBERATION N° DE-2024-014**

L'an deux mil vingt-quatre, le 8 février, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ (à partir de la délibération DE-2024-005), M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-014), M. CORRÉGE, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à la délibération DE-2025-013 et à partir de la délibération DE-2024-020), M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-039), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (jusqu'à la délibération DE-2024-034), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES (jusqu'à la délibération DE-2024-038), M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme BENSOUSSAN (jusqu'à la délibération DE-2024-028), Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN (à partir de la délibération DE-2024-013), Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

Mme HARDOUIN-TORRE à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2024-013) ; Mme LOUPIEN SUARES à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-014 et jusqu'à la délibération DE-2024-019) ; M. LACASSAGNE à Mme HARDOUIN-TORRE (à partir de la délibération DE-2024-040) ; M. LAIGUILLON à Mme CASTEL (à partir de la délibération DE-2024-035) ; Mme BISAUTA à M. SEVILLA ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY (à partir de la délibération DE-2024-039) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2024-005) ; M. ESTEBAN à Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à la délibération DE-2024-0012).

Absent(s) :

Mme LAUQUE (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; M. ALLEMAN (jusqu'à la délibération DE-2024-004) ; Mme BENSOUSSAN (à partir de la délibération DE-2024-029).

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de Mme BRAU-BOIRIE,

OBJET : SANTE – Plan Municipal de Santé 2024-2026.

Les politiques de santé publique sont du ressort de l'Etat et non des collectivités locales. Pour autant, les communes assument un rôle reconnu en matière de santé publique en raison de leur grande proximité avec les citoyens. Elles agissent directement ou indirectement en faveur de la santé de leurs habitants via les différentes politiques publiques qu'elles portent et les conseils de prévention qu'elles peuvent relayer auprès de leurs administrés.

La collectivité peut donc agir en matière de santé en s'appuyant sur deux piliers :

- la prévention qui permet aux habitants d'être acteurs de leur santé en limitant les comportements à risques ;
- le cadre de vie qui englobe les questions de santé environnementale, d'urbanisme, de lutte contre les îlots de chaleur, d'hygiène et de sécurité, d'éducation, de culture, de sport, d'égalité femme/homme, d'inclusion des personnes en situation de handicaps.

Les problématiques de santé environnementale sont de plus en plus prégnantes dans la mise en œuvre des politiques publiques, à l'instar de la Ville de Bayonne qui intègre cette dimension dans son projet de "Transition écologique et solidaire", en instaurant un lien de causalité entre l'environnement et la santé humaine. Cette vision est également portée par le Réseau Français des Villes Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui définit la santé comme " un état de complet bien-être physique, mental et social, et qui ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». La Ville de Bayonne a adhéré à ce réseau en 2023 et s'engage à promouvoir les préconisations du Consensus de Copenhague et la stratégie 2020/2030 du Réseau Français des Villes Santé de l'OMS.

Aujourd'hui et d'autant plus après la crise sanitaire, les différents acteurs de la santé (CHCB, CPAM, médecine de ville, Ateliers Santé Ville, maisons sport/santé...) ont bien compris que la commune constituait un premier interlocuteur pertinent auprès des citoyens, pouvait fédérer des partenariats et contribuer activement à l'élaboration d'actions communes.

La Communauté d'Agglomération du Pays Basque coordonne le Contrat Local de Santé (CLS) du territoire et mobilise les communes pour qu'elles agissent conformément aux objectifs prioritaires du CLS et facilitent la mise en œuvre des actions programmées à l'échelon communal aux côtés des acteurs de la santé.

Le recensement des actions municipales en matière de santé démontre que les axes et les préconisations du Contrat Local de Santé sont, pour la plupart, lancés ou sur le point de l'être à Bayonne.

Afin d'identifier et de conforter les priorités inscrites dans le CLS, rendre visible leurs déclinaisons pour la Ville de Bayonne et mieux les coordonner, il est proposé de se doter d'un Plan Municipal Santé. Ce dernier déclinera les actions des différents services de la Ville en s'inscrivant dans les axes et les objectifs du CLS. Il permettra ainsi d'identifier les priorités d'actions à mettre en œuvre sur le territoire communal et de rendre visibles et lisibles les implications de la Ville en matière de santé.

Ce Plan Municipal de Santé s'appuiera sur 4 orientations :

1/ **PROMOUVOIR** : faire connaître les interventions de la collectivité en matière de santé.

Il s'agira de favoriser la promotion de la santé et du bien-être en proposant aux habitants des actions de prévention comme, par exemple, "Octobre rose", de développer le sport/santé, de maintenir, d'informer sur les droits en matière de santé à l'instar de l'opération "Road show" menée auprès des étudiants de l'UPPA en partenariat avec la CPAM.

2/ **PREVENIR** : développer les actions de prévention.

Cette orientation doit permettre notamment d'agir sur le cadre de vie des habitants en développant les mobilités douces par un plan Vélo, en réfléchissant à un nouveau schéma directeur des espaces publics et à la lutte contre les îlots de chaleur (exemple : projet de réaménagement de la cour de l'école Jules Ferry), en obtenant le label ville éco-propre, en sensibilisant les agents de la Ville aux enjeux de santé environnementale et de transition écologique ou, encore, en associant les agents municipaux à des campagnes de prévention ("Mars bleu").

3/ **INCLURE** : favoriser l'accès aux soins pour tous.

Cette orientation cherchera à soutenir les associations et les institutions qui interviennent dans le domaine de la santé notamment auprès des personnes les plus vulnérables, à aider les aidants en se dotant d'un plan Handicaps, à prendre en compte l'égalité de genre qui favorise l'inclusion et contribue à un meilleur accès aux soins pour tous (exemple : Ateliers Santé Ville et ses actions de prévention en direction des femmes et des habitants des quartiers "politique de la ville").

4/ **ACCOMPAGNER** : développer les partenariats et la mise en réseau des acteurs de santé du territoire.

Même si les communes n'ont pas de compétences spécifiques en matière de santé, cette orientation doit toutefois faciliter l'action des professionnels de santé sur le territoire en créant des conditions favorables pour décloisonner les pratiques entre les différents acteurs institutionnels et associatifs de la santé et favoriser la participation des habitants aux actions qui les concernent (exemples : adhésion au Réseau Français des Villes Santé, convention de partenariat Ville/CHCB, représentation de la Ville au Conseil Local de Santé Mentale...).

La gouvernance du Plan Municipal de Santé sera assurée par un comité de pilotage transversal composé d'élus qui seront accompagnés par un comité technique transversal.

Pour demeurer au plus près des besoins des habitants, un atelier de concertation santé et prévention pourra se réunir ponctuellement pour mieux impliquer les acteurs de la santé (hôpital, cliniques, médecine de ville...) dans la démarche et permettre une adaptation des actions à la réalité du terrain.

Au niveau budgétaire, les actions référencées dans le présent plan seront réalisées, pour la plupart, à budget constant. En effet, il s'agit d'initiatives en cours ou à venir qui sont ou seront inscrites dans les budgets de droit commun des différents services de la Ville. Chaque année le comité de pilotage définira les actions prioritaires à mener pour l'année suivante.

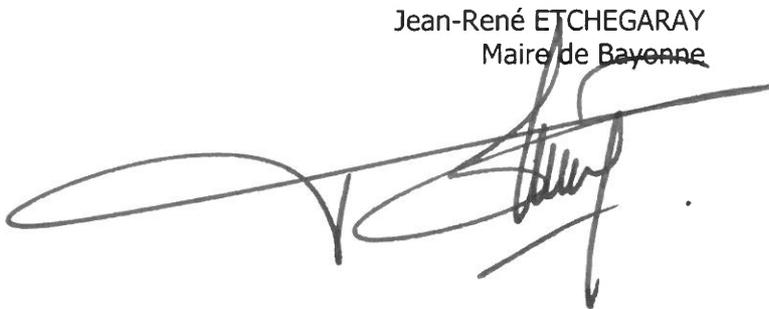
Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le Plan Municipal de Santé 2024-2026
détaillé en annexe

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne



Plan Municipal de Santé

2024-2026

Les politiques de Santé Publique sont du ressort de l'Etat et non des collectivités. Pourtant, celles-ci ont un impact sur la santé des citoyens via les différentes politiques publiques qu'elles portent et les conseils de prévention qu'elles peuvent relayer auprès de leurs administrés.

De fait, l'action de la Ville de Bayonne dans ce domaine est importante.

Le CCAS est le premier acteur de la Ville à intervenir dans le domaine de la Prévention et de la Santé par l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des seniors et des populations vulnérables.

Les directions municipales sont concernées, de près ou de loin, et participent à proposer un cadre et des conditions de vie positives pour la santé des Bayonnaises et Bayonnais.

Cet engagement de la Ville de Bayonne et l'impact des politiques publiques qu'elle mène sur la santé ne sont pas forcément identifiés par les citoyens.

Dans ce contexte, l'élaboration d'un outil tel qu'un Plan Municipal de Santé permettra à la Ville de Bayonne :

- de valoriser auprès des Bayonnaises et des Bayonnais les implications de la ville sur ce sujet et les différents services qui leur sont proposés,
- d'évaluer les actions menées, d'orienter et de coordonner les priorités à venir, grâce à une gouvernance transversale mobilisant des élus en charge de diverses délégations,
- de décliner à l'échelle de la commune les préconisations édictées dans le Conseil Local de Santé du Pays Basque

1. La Santé : un bien commun

La santé renvoie à un « **état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité** » (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, 1946).

A. Les déterminants de santé

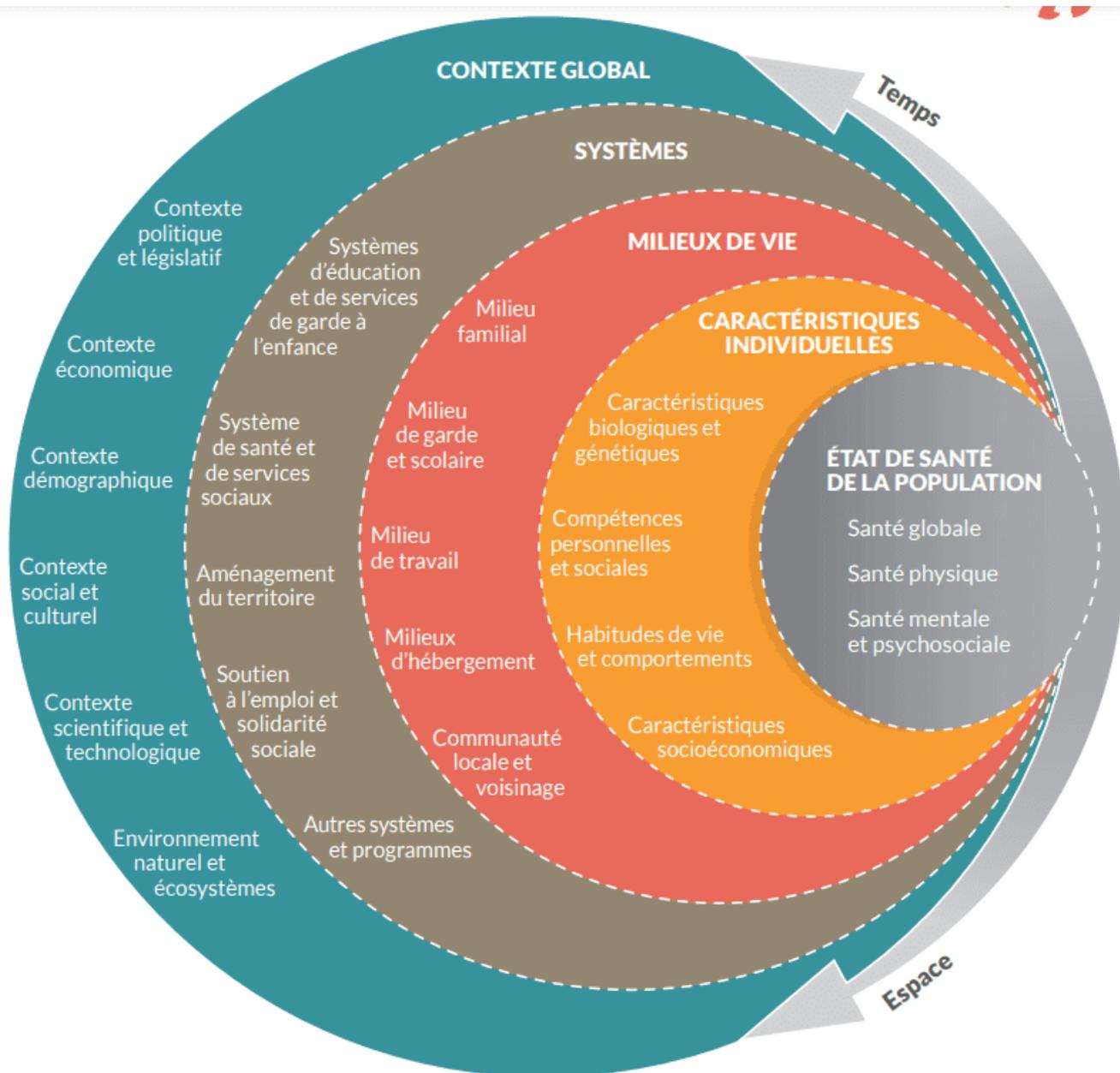
Pour répondre à la définition de la santé de l'OMS, les déterminants de la santé sont donc nombreux et comprennent des indicateurs tels que la qualité de l'environnement, l'éducation, l'emploi et les conditions de travail, le niveau de revenu ou l'environnement social...

Si l'on considère que l'ensemble de ces indicateurs ont un impact sur la Santé, cela signifie que **toutes les politiques publiques influent sur la santé de la population.**

Même si les communes ne disposent pas de compétences directes en matière de santé, leurs actions ont des conséquences certaines sur la santé de la population.

A ces différents déterminants qui sont extérieurs à la personne et dépendent de son environnement, s'ajoutent des facteurs plus individuels qui ont également des conséquences sur la santé comme le patrimoine biologique et génétique ou encore l'hygiène de vie et la capacité d'adaptation personnelle face à certains risques.

Il est donc également important de **promouvoir la santé et d'agir sur la prévention** afin de « conférer aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé, et d'améliorer celle-ci. » (Charte d'Ottawa, 1986).



Comme le montre ce schéma ci-dessous, pour être en bonne santé, de **nombreux facteurs** entrent en ligne de compte.

Ils sont :

- **individuels** comme les caractéristiques biologiques ou les habitudes et comportements
- **collectifs** lorsqu'on évoque le travail, l'environnement, le contexte social et culturel...

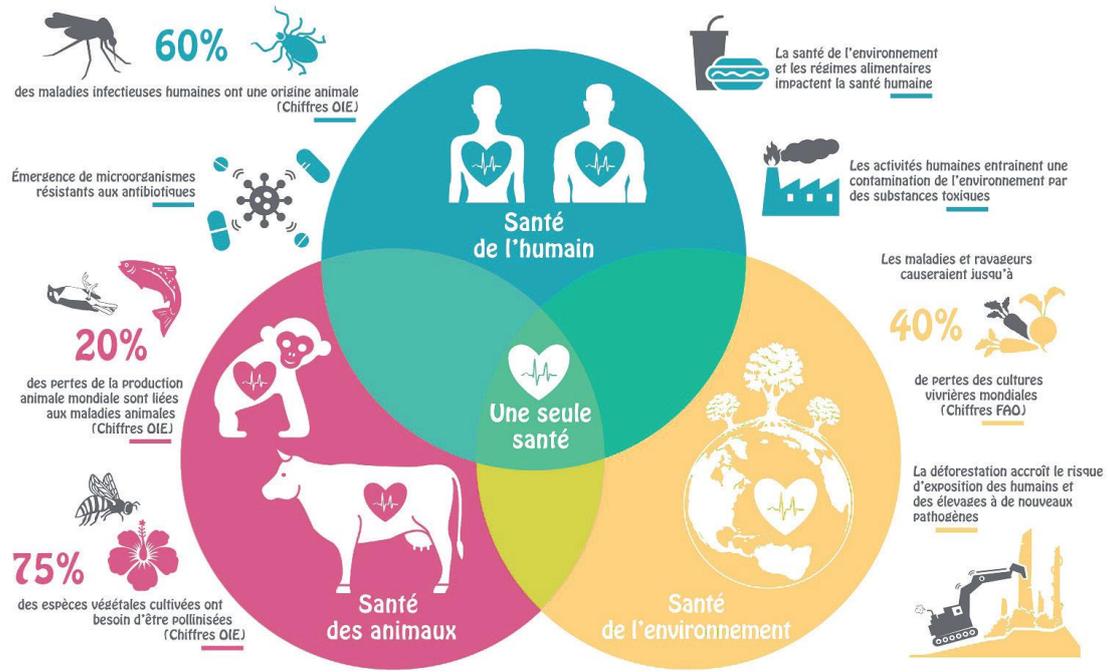
Agir en matière de santé, c'est donc travailler sur ces deux volets par :

- ▶ **la prévention** afin de permettre aux Bayonnaises et Bayonnais d'être acteurs de leur santé
- ▶ **Le cadre de vie** qui englobe les questions de santé environnementale, d'urbanisme, de lutte contre les îlots de chaleur, d'hygiène et sécurité, d'éducation, de culture, de sport, d'égalité femme/homme, d'inclusion des personnes en situation de handicap...

B. Une approche globale de la Santé

Dans son **projet de Transition Ecologique et Solidaire**, la Ville de Bayonne intègre l'idée d'une approche globale de la santé et le Plan Municipal de Santé y est identifié comme un outil pour agir en transversalité, pour intégrer et prendre en compte les impacts en matière de santé des différentes politiques publiques.

L'approche « une seule santé » est définie comme une « approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes ». **Elle reconnaît que la santé humaine, la santé animale et l'environnement, à travers les écosystèmes et la biodiversité, sont éminemment liés et interdépendants.**



La qualité de notre Santé est donc dépendante de notre environnement global, de l'état de la santé environnementale et animale.

Préserver l'environnement, c'est donc préserver aussi notre santé.

Par cette approche, on comprend bien que les politiques de transitions écologiques portées à différents niveaux aujourd'hui ne peuvent avoir qu'un impact positif en matière de Santé.

C. La contribution des communes pour la protection de ce bien commun

Le Réseau Français des Villes Santé de l'OMS, auquel adhère la Ville de Bayonne, s'attache à promouvoir cette approche intégrée, à valoriser auprès de l'Etat le rôle incontournable des collectivités en la matière, et permet un riche échange de savoir-faire entre les villes adhérentes.

Sans cadre législatif autorisant les communes à intervenir dans le domaine de la santé, il apparaît que les villes adhérentes à ce réseau ont des niveaux d'implication très hétérogènes, selon leurs moyens humains et financiers ou selon le contexte local. Parfois une commune se trouve obligée de s'investir sur ce sujet pour palier à des défaillances, de l'Etat ou d'autres collectivités, qui pourraient avoir un grave impact sur la population.

Par exemple, le service Santé de la Ville de Bordeaux organise les visites médicales des enfants des écoles primaires à la place du Département de la Gironde qui subventionne, pour partie, la ville, pour assurer ce service très lourd en termes de coûts de fonctionnement. Dans ce cas, la commune a dû prendre le relai d'une prérogative attribuée au Département pour assurer la sécurité sanitaire de sa population. Les visites médicales des enfants permettent aux services d'identifier, non seulement les enfants mais aussi les membres de leurs familles non vaccinés, notamment dans le cas des personnes migrantes ou primo-arrivantes. Un centre de vaccination, également géré par la ville de Bordeaux, prend ensuite le relai pour vacciner l'ensemble des membres de la famille concernée.

Par conséquent, les communes agissent, aujourd'hui, en matière de santé sans cadre législatif ni financement étatique dans le but d'assurer la sécurité sanitaire de leurs habitants.

Par son adhésion au réseau français des Villes Santé de l'OMS, la Ville de Bayonne approuve les dispositions du Consensus de Copenhague et la stratégie 2020-2030 portée par le réseau (cf annexes), qui intègrent une approche globale de la santé et reconnaît la capacité d'agir des collectivités locales en matière de Santé.

La Santé a une dimension transversale qui intéresse l'ensemble des politiques publiques portées par la Ville.



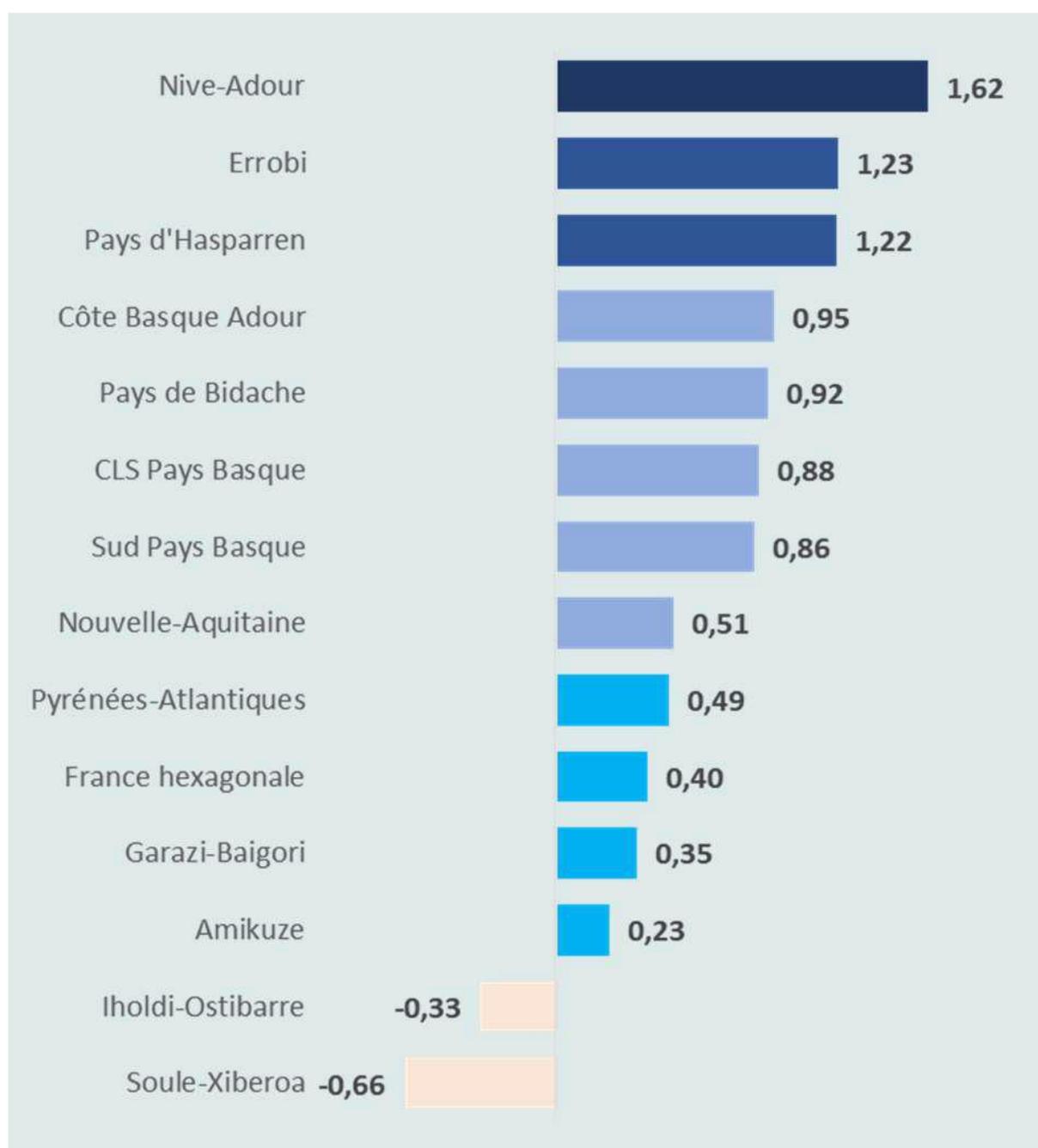
Cette transversalité concerne également les différents services de la ville.



2. Quelques chiffres sur la Santé au Pays Basque

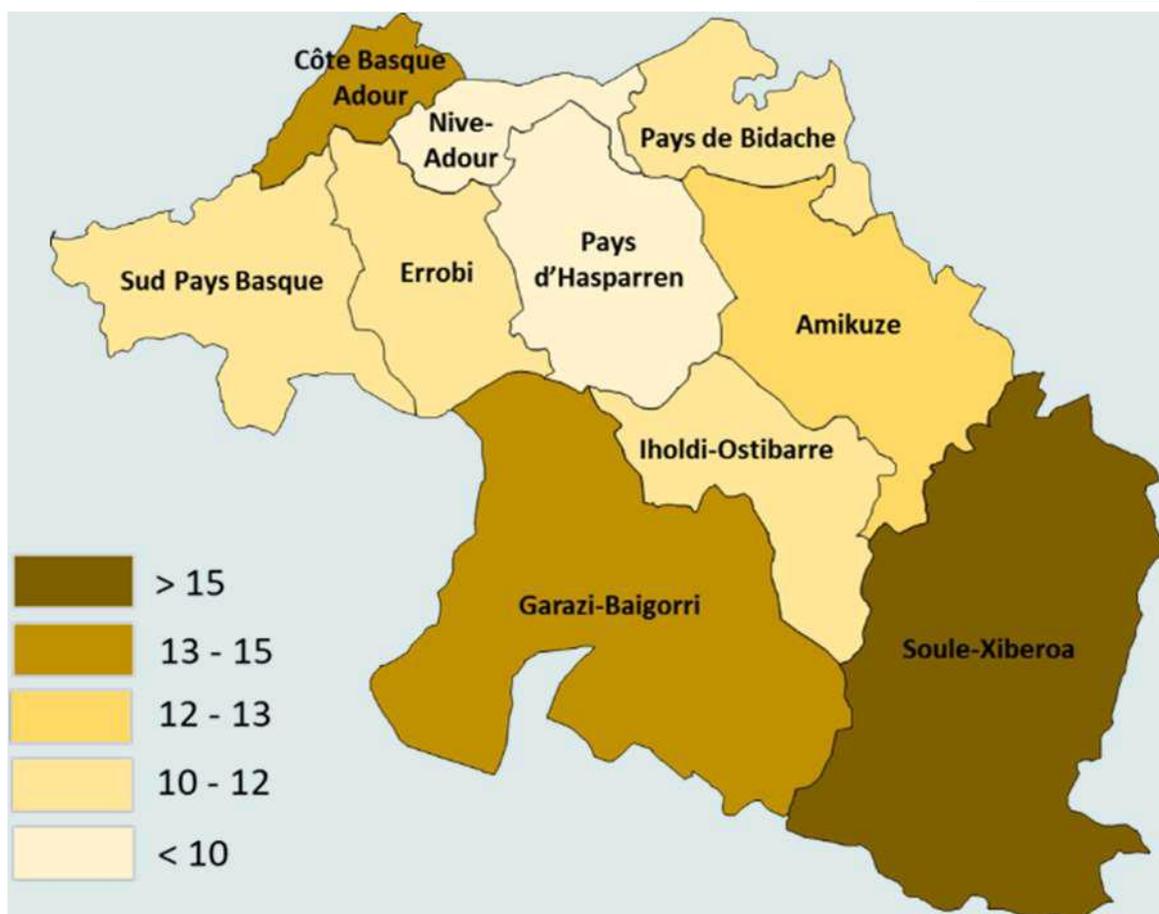
A. Une population qui vieillit et un accroissement de la population

Taux d'accroissement annuel moyen de la population entre 2012 et 2017 (en %)



Source : CLS Pays Basque

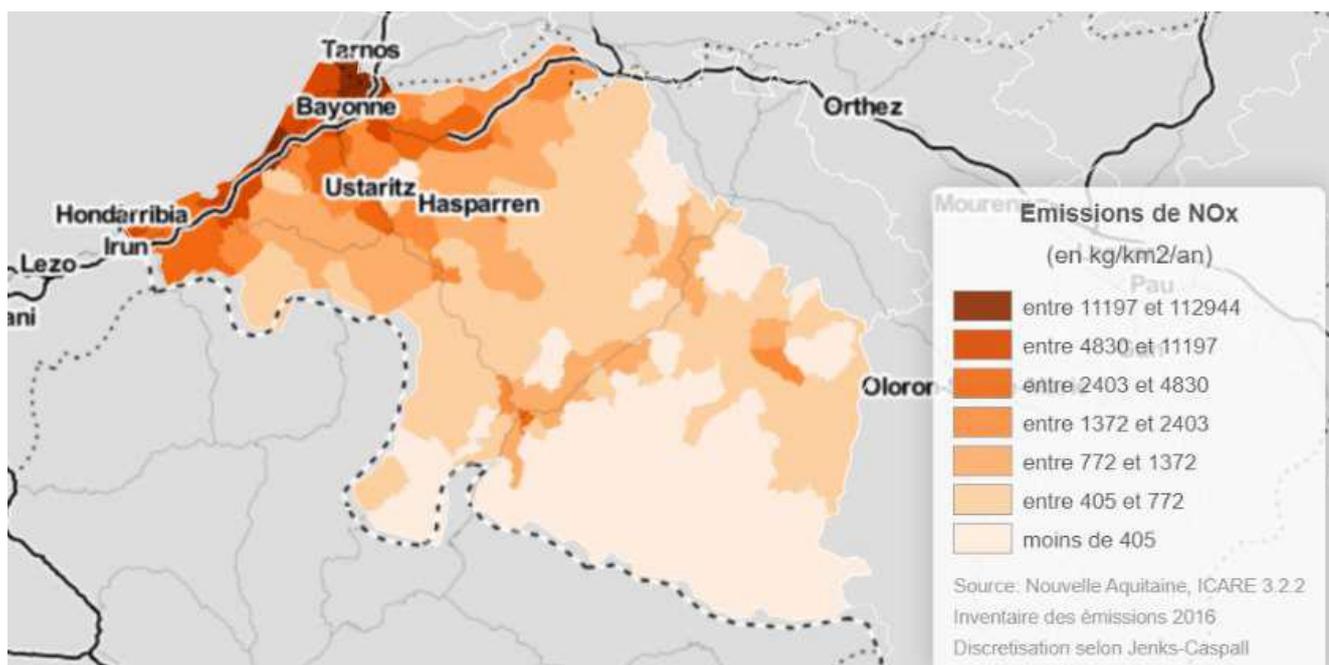
Part des habitants âgés de 75 ans ou plus en 2017 (en %)



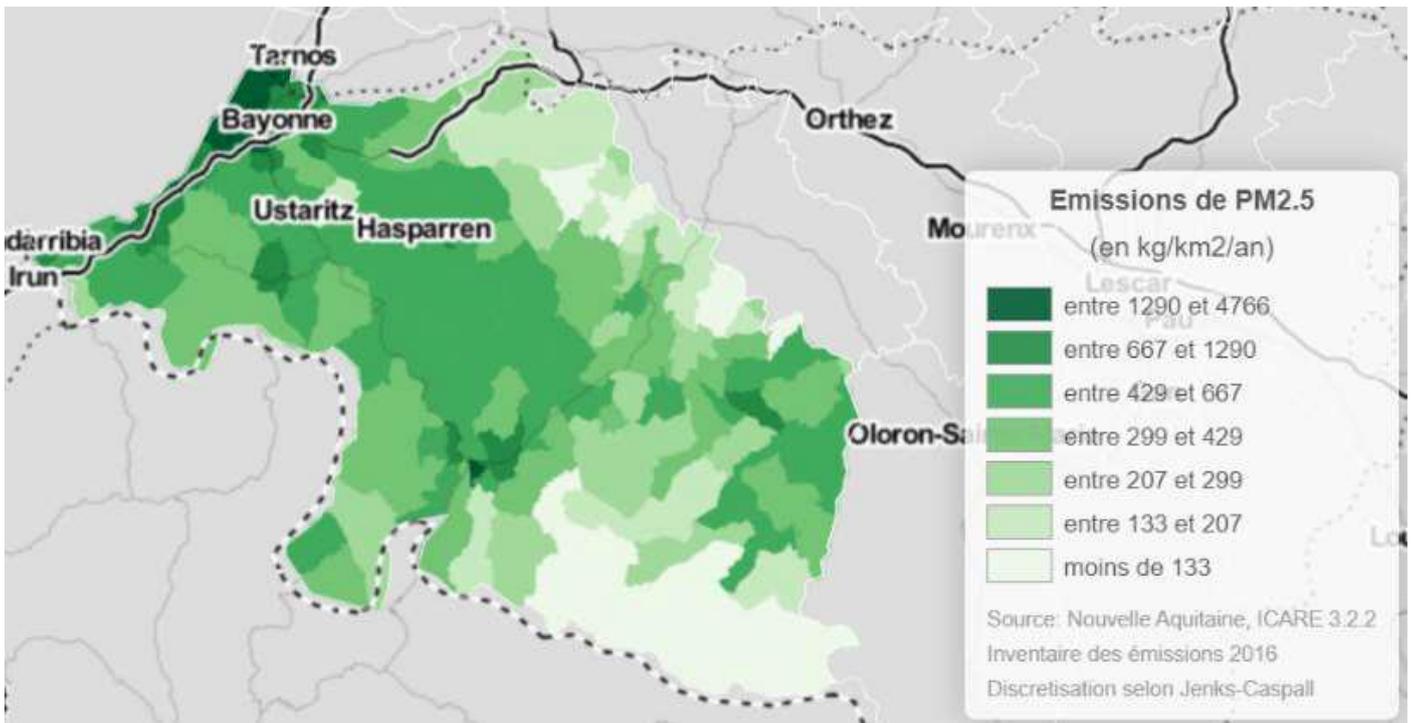
Source : CLS Pays Basque

B. Un point de vigilance pour la Ville de Bayonne : la qualité de l'air

Emission de NOx et de PM2,5 par communes en 2016 sur la CAPB – kg/km²/an



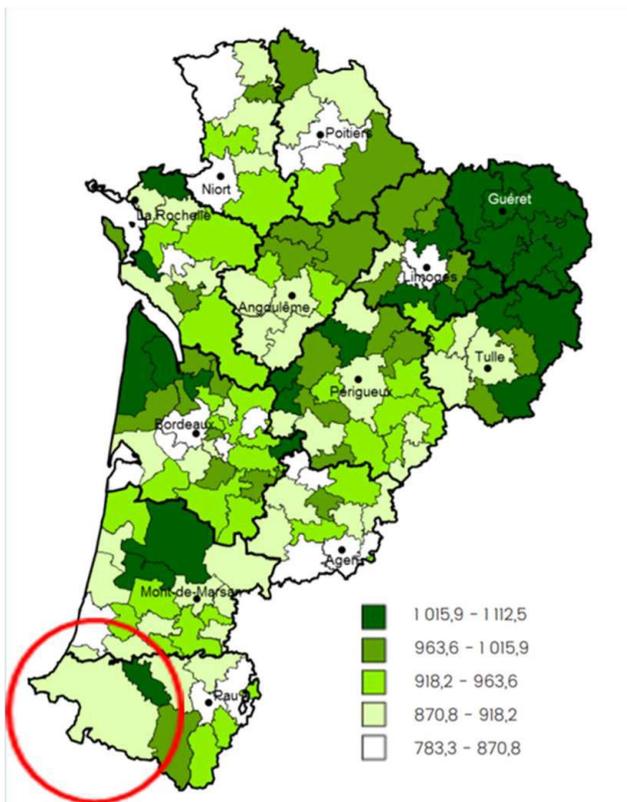
Source : CLS Pays Basque



Source : CLS Pays Basque

C. Des taux de mortalité toutes causes et prématurée plutôt inférieurs aux taux nationaux

Taux standardisés de mortalité toutes causes en Nouvelle-Aquitaine par EPCI (2010-2014) (pour 100 000 habitants)



Au niveau local, le **Contrat Local de Santé du Pays Basque** promeut également cette approche globale à l'échelle du Pays Basque et sensibilise les différents acteurs santé du territoire (institutionnels, associatifs, collectivités) pour une action concertée afin d'améliorer les indicateurs santé du territoire.

Depuis plusieurs années, et aux côtés de ses partenaires, toujours plus diversifiés et nombreux, la Ville de Bayonne mène, coordonne, participe et impulse des initiatives en matière de santé publique. Au regard de la résurgence des problématiques de santé mentale post crise sanitaire, l'importance des enjeux écologiques sur l'état de santé des populations ou encore la montée des difficultés sociales des populations, il est apparu important de se doter d'un outil tel que le **Plan Municipal de Santé** dont la nécessité est identifiée dans le Projet de Transition Ecologique et Solidaire, et qui permettra de décliner, à l'échelle de la Ville, les préconisations édictées dans le Contrat Local de Santé Pays Basque.

3. Les enjeux du Plan Municipal de Santé

Comme indiqué précédemment, agir en matière de Santé, c'est à la fois intervenir sur la prévention et sur le cadre de vie. La Ville intervient de fait, depuis de nombreuses années, sur la santé des bayonnais. Pourtant, ces nombreuses contributions en faveur de la santé ne sont pas forcément visibles pour les citoyens.

Ce Plan Municipal de Santé propose de reprendre les axes de travail préconisés par le Contrat Local de Santé et recense les actions pour certaines déjà pérennes, pour d'autres en cours ou à venir, portées par les différents services de la collectivité et son CCAS. Il poursuit quatre enjeux :

Valoriser auprès des Bayonnaises et Bayonnais les interventions de la collectivité en faveur de la santé

Développer les actions de prévention en partenariat avec les établissements de santé, les institutions et le tissu associatif

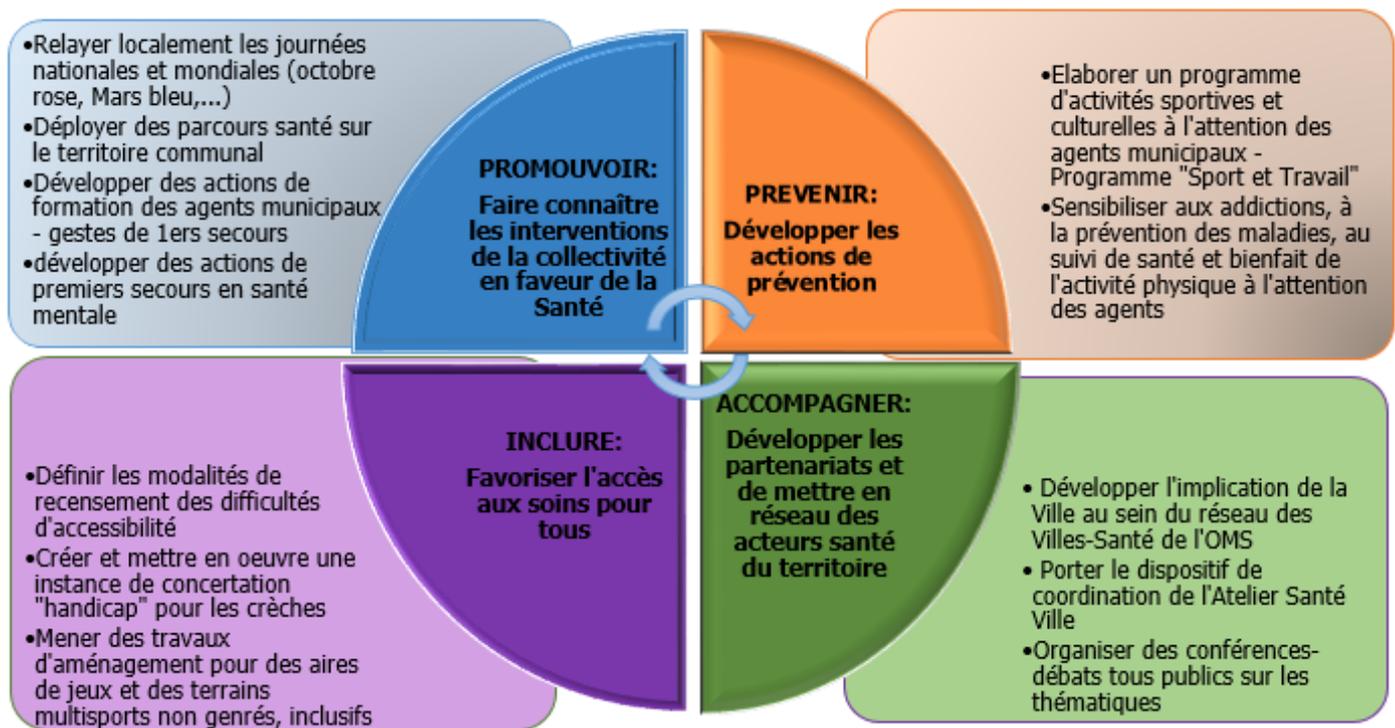
Prendre en compte la dimension santé environnementale dans les projets à venir portés par la collectivité

Favoriser l'accès aux soins pour tous

Le Plan Municipal de Santé permettra aussi :

- de décliner les objectifs du Contrat Local de Santé sur le périmètre de la collectivité
- d'identifier les priorités d'actions sur le territoire communal
- de mettre en œuvre la fiche projet sur la Santé du Projet de Transition Ecologique et Solidaire de la Ville de Bayonne
- de rendre visible et lisible l'action de la Ville en matière de santé

4. Les orientations du Plan Municipal de Santé :



→ **PROMOUVOIR** : Il s'agit de promouvoir la santé et le bien-être en proposant aux habitants des actions de prévention, de développer le sport/santé, de maintenir les repas bio dans les cantines, d'informer sur ses droits santé...

→ **PREVENIR** : Agir sur le cadre de vie des habitants en développant les mobilités douces par un Plan Vélo, en réfléchissant à un nouveau schéma directeur des espaces publics et à la lutte contre les îlots de chaleur, en obtenant le label ville éco-propre, ou en sensibilisant les agents de la ville aux enjeux de santé environnementale et de transition écologique sont autant d'actions menées aujourd'hui qui permettront de mieux prévenir les difficultés de demain et leurs impacts sur la santé.

→ **INCLURE** : Soutenir les associations et institutions intervenant dans le domaine de la santé notamment auprès des plus vulnérables, aider les aidants, se doter d'un Plan Handicaps, prendre en compte l'égalité de genre permettent de favoriser l'inclusion et un meilleur accès aux soins pour tous.

→ **ACCOMPAGNER** : Comme rappelé précédemment, les communes n'ont pas de compétence en matière de santé mais elles contribuent à faciliter l'action des professionnels de santé sur le territoire, à décloisonner les différents acteurs institutionnels et associatifs de la santé, à favoriser la participation des habitants pour développer des synergies permettant d'améliorer la situation de la commune en matière de santé.

Orientation 1 – Promouvoir Faire connaître les interventions de la Ville en matière de santé

23 actions répertoriées pour

1.1-Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé pour tous et sur tous les quartiers

1.2- Favoriser l'alimentation de qualité et l'activité physique

1.3 - Prévenir les conduites à risques et réduire les dommages

1.4 - Favoriser une meilleure prise en charge de la santé mentale

1.5 - Faciliter l'accès aux droits et aux soins des populations les plus vulnérables

Ces services sont déjà proposés :

La Mutuelle pour tous

Les parcours sport/santé

MONALISA



C'est pour bientôt !

Un accès à des formations « Premier secours en santé mentale » pour les agents de la ville volontaires en partenariat avec le Conseil Local en Santé Mentale



**Premiers Secours
en Santé Mentale
France**

APPRENDRE À AIDER

Orientation 2 – Prévenir Développer des actions de prévention

21 actions répertoriées pour

2.1 - Sensibiliser les agents de la ville et le public aux enjeux de santé environnementale

2.2 - Agir pour la santé des agents et le bien-être au travail

2.3 - Favoriser l'accès à un environnement extérieur de qualité

Ces services sont déjà proposés :

Le Plan Vélo



Référentiel de construction durable et conception bioclimatique



C'est pour bientôt !

Mise en application des préconisations du guide Recocrèche



Mise en œuvre du projet de
Transition Ecologique et Solidaire



Orientation 3 – Inclure Favoriser l'accès aux soins pour tous

20 actions répertoriées pour

3.1 - Promouvoir les initiatives des partenaires (associatifs et institutionnels) intervenant dans les champs de la santé et du social

3.2 - Agir pour une ville plus accessible

3.3 - Agir pour une ville égalitaire entre les femmes et les hommes

3.4 - Agir pour une ville solidaire

Ces services sont déjà proposés :

Mise en œuvre du plan canicule chaque année



Formation des agents aux handicaps pour favoriser un accueil adapté dans les crèches



C'est pour bientôt !

Le plan handicaps 2024-2026



Orientation 4 - Accompagner Développer les partenariats et mettre en réseau les acteurs santé du territoire

17 actions répertoriées pour

- 4.1 - Développer les partenariats avec les acteurs de la santé du territoire
- 4.2 - Favoriser l'implication des habitants et la participation citoyenne
- 4.3 - Conduire une observation continue et évaluer les impacts sur la santé des politiques publiques menées par la Ville

Ces services sont déjà proposés :

Budget participatif « Mon quartier, ma santé » dans le quartier des Hauts de Bayonne



La Ville de Bayonne, membre du Réseau
Français des Villes Santé de l'OMS



C'est pour bientôt !

L'accueil d'étudiants infirmiers de l'IFSI en stage dans les EPHAD et à l'initiative d'actions de prévention.



5. Les 16 actions prioritaires pour 2024

Orientation 1 – Promouvoir Faire connaître les interventions de la Ville en matière de santé	Orientation 2 – Prévenir Développer des actions de prévention
Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé pour tous et sur tous les quartiers	Agir pour la santé des agents et le bien-être au travail
<p>1- Relayer localement les journées nationales et mondiales (Octobre rose, Mars bleu, Mai poumons,...)</p> <p style="text-align: right;">10500 €</p>	<p>6- Elaboration d'un programme d'activités sportives et culturelles à l'attention des agents - programme "Sport et Travail" Budget RH</p> <p>7- Sensibilisations aux addictions, à la prévention des maladies, au suivi de santé et au bienfait de l'activité physique à l'attention des agents 0 €</p>
Favoriser l'alimentation de qualité et l'activité physique	Favoriser l'accès à un environnement extérieur de qualité
<p>2- Déployer des parcours santé sur le territoire communal</p> <p style="text-align: center;">parcours Nive (boucle chemin de halage) montant prévisionnel 90 000 € HT</p>	<p>8- Réduction des îlots de chaleur en Ville et développement de trames de fraîcheur – Projet Ecole Jules Ferry. 291 199,98 € HT</p>
Prévenir les conduites à risques et réduire les dommages	
<p>3- Développer des actions de formation des agents municipaux - gestes de 1er secours</p> <p style="text-align: right;">Budget RH</p>	
Favoriser une meilleure prise en charge de la santé mentale	
<p>4- Développer des actions de formation « premiers secours en santé mentale » à destinations des agents municipaux</p>	
<p>5- Mettre en œuvre des actions de sensibilisation du public aux questions de santé mentale lors des SISM</p> <p style="text-align: right;">0 €</p>	

6. Quels moyens pour agir dans le domaine de la Santé ?

L'ensemble des moyens nécessaires pour la réalisation de ces actions 2024 sont intégrées dans les Orientations Budgétaires 2024. Certaines actions feront encore l'objet d'arbitrage comme l'élaboration d'un nouveau plan pour favoriser l'égalité professionnelle qui reste soumis à l'obtention de subvention du Fonds en faveur de l'égalité professionnelle.

Comme indiqué précédemment, l'ensemble des politiques publiques menées par la Ville ont un impact sur la santé des habitants, si l'on se réfère à la définition large de l'OMS. Par conséquent, les budgets alloués aux différents services permettent de mettre en œuvre de nombreuses actions en faveur de la santé.

La commune ne dispose pas de compétences en matière de santé, pourtant, en plus de son action quotidienne sur les politiques qu'elle porte, le développement et la consolidation de partenariats avec les acteurs Santé du territoire permet à la Ville de proposer diverses interventions à destination de ses habitants. *La délégation Prévention et Santé pour tous entend décloisonner et créer des synergies entre les différents intervenants Santé pour développer un réseau local et optimiser les financements publics dont ils bénéficient, pour intervenir sur le territoire bayonnais.*

Le développement de la prévention contre le cancer du sein à l'occasion d'Octobre Rose est un bon exemple de recherche de synergies mobilisant institutions et associations pour informer au mieux les Bayonnaises sur ce sujet et même, grâce au partenariat tissé avec la CPAM, de permettre la prise de rendez-vous de dépistage, en direct, pendant la manifestation.

La Ville n'a pas de compétence Santé mais elle a la capacité de mobiliser les habitants sur ces sujets bien en lien avec les institutions agissant dans ce domaine. Celles-ci cherchent un accès facilité aux populations pour mettre en œuvre leurs missions et la Ville souhaite que sa population bénéficie des différents dispositifs existants.

7. La méthodologie et la gouvernance

Des échanges techniques avec tous les services municipaux de la ville ont permis d'identifier les implications de chacun en matière de santé. Cet exercice a montré **une forte implication de la ville de Bayonne** dans ce domaine **qui n'est pourtant pas forcément identifiée par les citoyens.**

Ce recensement des différentes actions ayant un impact santé n'a pas vocation à être exhaustif mais il témoigne de l'engagement de la Ville en matière de Santé au regard des axes de travail préconisés par le Contrat Local de Santé Pays Basque, par la constitution d'un plan proposant des orientations et des objectifs dans lesquels s'inscrivent les différentes actions. Celles-ci sont pour certaines mises en œuvre, d'autres le seront prochainement et d'autres encore d'ici 2026.

Le Plan Municipal de Santé doit être considéré comme un outil pour agir, mais aussi, un outil de veille sur la situation bayonnaise en matière de Santé piloté par des comités de pilotage et technique transversaux.

A. Un comité de pilotage transversal consulté pour orienter ce Plan Municipal de Santé

La gouvernance de ce Plan Municipal de Santé est assurée par **un comité de pilotage transversal impliquant plusieurs adjoints** concernés dans le cadre de leurs délégations. Cette instance est chargée d'orienter les objectifs à atteindre, de coordonner et d'assurer le suivi des actions à mener.

Présidé par Françoise Brau-Boirie, déléguée à la Prévention et à la Santé pour tous, ce comité de pilotage réunit les élus suivants :

- Sylvie Durruty – Commerces, ressources humaines, finances, membre du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de la Côte Basque
- Christine Lauqué - Solidarité, CCAS, seniors
- Christine Martin-Dolhagaray - Education
- Olivier Alleman - Numérique
- Cyrille Laiguillon – Sport
- Yves Ugalde - Culture et événementiel
- Sophie Castel - Patrimoine et label Ville d'Art et d'Histoire
- Etienne Boutonnet - jeunesse
- Laurence Hardouin – Transition écologique et solidaire
- Déborah Loupien –Suarès - Lutte contre les discriminations, Egalité femme/homme, Handicaps et inclusion, relation avec les cultes
- Joseba Errémundéguy - Évaluation des politiques publiques, prospective et relation avec les conseils de quartier
- Jennifer Mothes - Petite enfance
- Marie-Noëlle Larré - seniors
- Jean-Marc Abadie – Elu de la minorité
- Florence Dupreuilh - Elu de la minorité

Ce comité de pilotage s'est déjà réuni deux fois au premier semestre 2023 pour échanger sur les axes et objectifs du Plan Municipal de Santé. Ces perspectives ont également fait l'objet d'une présentation en Commission Solidarités.

B. Un comité technique qui accompagne l'action de la ville sous le prisme de la Santé

Le comité de pilotage est assisté d'un comité technique réunissant les directions et services des adjoints impliqués, qui a pour mission de mettre en œuvre les actions définies, d'informer de nouvelles initiatives impactant la santé et remonter des problématiques rencontrées...

C. Un dialogue indispensable avec les acteurs Santé du territoire : l'Atelier de concertation Santé et Prévention

Afin d'être au plus près des besoins des habitants, **un Atelier de concertation Santé et Prévention** se réunira ponctuellement pour impliquer les acteurs de la santé (hôpital, cliniques, médecine de ville...) dans la démarche et permettre une évolution des actions du plan correspondant à la réalité du terrain.

Une première réunion s'est tenue le 27 juin dernier regroupant les différents acteurs de santé de la ville (Médecins et membre de la direction du CHCB, Belharra, des infirmières libérales, des kinésithérapeutes, des médecins généralistes et des pharmaciens).

Lors de cette première rencontre, les participants ont apprécié l'initiative prise par la Ville. Diverses problématiques ont été abordées, comme la nécessaire mise en réseau des différents acteurs, privés, publics, libéraux ou en cabinet pour répondre au mieux aux besoins des Bayonnais en matière de santé.

Une première idée intéressante a émergé : la création d'un CPTS, une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé. Un CPTS regroupe les professionnels de santé d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – **à leur initiative** – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes. Ils sont conçus pour aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner.

Ce dispositif vise à faciliter l'exercice des professionnels de santé et à améliorer l'organisation des prises en charge des patients sur un territoire. Une nouvelle réunion est fixée par ces professionnels le 30 avril prochain invitant plus de 500 acteurs santé du territoire.

Ce premier Plan Municipal Santé a pour vocation de doter la ville d'un outil lui permettant d'agir sur la Santé des habitants et de rester en veille pour identifier les difficultés qui pourraient survenir dans ce domaine. Il permet également de mettre en œuvre les préconisations du Contrat Local de Santé à l'échelle du territoire.

Cet échelon communal reste pour les acteurs de Santé un partenaire majeur pour toucher la population, proposer des actions préventions et favoriser l'accès aux soins pour tous.



PLAN MUNICIPAL DE SANTE 2024-2026

Orientation 1 - Promouvoir : Faire connaître les interventions de la Ville en matière de santé

Objectifs	Actions	Direction Service	Budget 2024	Calendrier de réalisation	Statut
1.1-Développer les actions de prévention et d'éducation à la santé pour tous et sur tous les quartiers					
	Relai local des journées nationales et mondiales	LCD / CCAS (ASV)	Budget constant	2024-2026	En cours
	Réduction des inégalités de santé sur les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville	CCAS (ASV)		Action pérenne	
	Actions éducatives à destination des jeunes publics	DEJE / CCAS (ASV)		2020-2026	En cours
	Actions de prévention/de sensibilisation à la parentalité	DEJE (PRE) CCAS (ASV)		2020-2026	
	Programme d'actions de prévention et de préservation de l'autonomie des séniors	CCAS /Génération sénior		2020-2026	
	Campagnes et mesures de prévention notamment durant les événements festifs	CLSPD, DEA, LCD,...		Durée du plan	En cours
1.2- Favoriser l'alimentation de qualité et l'activité physique					
	Déploiement de parcours santé sur le territoire communal	Direction des Sports	Intégration dans PPI	2021 - 2025	En cours
	Programmes d'activités sportives de loisirs encadrées à destination des divers publics	Direction des Sports / CCAS		Action pérenne	En cours
	Promotion de la pratique sportive par le plus grand nombre - carte Déclic	Direction des Sports		Action pérenne	En cours
	Mise en œuvre d'une démarche qualité autour de l'alimentation	DEJE / MDD		Action pérenne	En cours
	Actions de promotion et de valorisation des producteurs locaux et des circuits courts	Service DdP DIEP		2020-2026	En cours
1.3 - Prévenir les conduites à risques et réduire les dommages					
	Réalisation d'une cartographie des défibrillateurs consultable par le grand public	DN		2021 - 2022	Réalisé
	Actions de formation des agents municipaux - gestes de 1er secours	CCAS (RH)	Budget à déterminer avec RH	2024 - 2026	A réaliser
	Actions du CLSPD en matière d'addiction, de violences faites aux femmes, et de sécurité routière	CLSPD			
	Formations et groupes de concertation avec les professionnels	CCAS (ASV) LCD		Action pérenne	Réalisé
	Engagement dans la démarche MONALISA (MObilisation NAtionale de Lutte contre l'Isolement et la Solitude des Âgés)	CCAS		Action pérenne	En cours
1.4 - Favoriser une meilleure prise en charge de la santé mentale					
	Actions de formation "Premiers Secours en Santé Mentale" à destination des agents municipaux	CCAS (ASV)	Pas de besoins de financement	2024-2026	A réaliser
	Actions de sensibilisation du public aux questions de santé mentale (SISM, Cafecito, etc...)	CCAS (ASV) / LCD	Intégration subvention de fonctionnement pour Cafecito	Durée du plan	En cours
	Actions envers les jeunes publics : actions avec le concours des services civiques, ateliers "mieux vivre le collège" avec le PRE, actions SDPE	DEJE		2020-2026	En cours
1.5 - Faciliter l'accès aux droits et aux soins des populations les plus vulnérables					
	Mise à disposition d'une Mutuelle pour tous	CCAS		Action pérenne	En cours
	Accompagnement par les travailleurs sociaux du CCAS à l'ouverture des droits, accompagnement aux soins, assurance de la continuité des soins	CCAS		Action pérenne	En cours
	Valorisation et information sur les lieux de soins	CCAS		Action pérenne	En cours
	Octroyer des aides financières	CCAS (action sociale)		Action pérenne	En cours

Orientation 2 - Prévenir : Développer des actions de prévention

Objectifs	Actions	Direction Service	Budget	Calendrier de réalisation	Statut
2.1 - Sensibiliser les agents de la ville et le public aux enjeux de santé environnementale					
	Elaboration et mise en oeuvre du Projet de Transition Ecologique et Solidaire			2024 - 2030	En cours
2.2 - Agir pour la santé des agents et le bien-être au travail					
	Organisation de temps d'échange et de dialogue avec les partenaires sociaux au sein de la F3SCT (formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail)			Action pérenne	En cours
	Mise en œuvre de l'axe Santé et Qualité de Vie au Travail contenu dans les lignes directrices de gestion RH	Ville / DRH		Action pérenne	En cours
	Signature d'une convention avec le CDG 64				Réalisé
	Mise en œuvre de prestations de médecine préventive : médecine du travail, accompagnement psychologique, service d'assistance sociale	Ville / DRH		Action pérenne	En cours
	Mise en œuvre de prestations de médecine préventive et mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI).	CCAS/DRH/SST			En cours
	Elaboration d'un programme d'activités sportives et culturelles à l'attention des agents - programme "Sport et Travail"	Direction des Sports Direction de la Culture	Prévoir crédits complémentaires pour activités culturelles	2021-2026	En cours
	Sensibilisations aux addictions, à la prévention des maladies, au suivi de santé et au bienfait de l'activité physique à l'attention des agents	CCAS/DRH/SST	Budget constant	2021	A réaliser
	Participation de l'employeur à la complémentaire santé des agents	DRH/CCAS (RH)		2021	En cours
2.3 - Favoriser l'accès à un environnement extérieur de qualité					
	Santé environnementale				
	Actions de lutte contre les pollutions, les nuisances (sonores, ...)	Hygiène Sécurité			
	Elaboration d'une Charte pour la prévention des risques des ondes électromagnétiques	DGST			
	Intégration des préconisations du guide Recocrèche édité par l'ARS	DPI DEJE			
	Intégration des recommandations précisées en 14 fiches pratiques à destination des collectivités				
	Veille à la salubrité publique (la lutte contre les animaux nuisibles)	Hygiène Sécurité			
	Mesures de prévention des risques majeurs, naturels et technologiques	Hygiène Sécurité			
	Développement urbain				
	Réduction des îlots de chaleur en Ville et développement de trames de fraîcheur	MDD (pilotage) DCV - Service Espaces verts		2021-2026	
	Elaboration du Schéma Directeur des Espaces Publics	MDD			En cours d'élaboration
	Politique de nettoyage durable: label ville éco-propre (3 étoiles)	DCV - Service PU)			En cours
	Elaboration d'un programme de rénovation énergétique du patrimoine public et développement des énergies renouvelables	DPI		2018-2023	Réalisé
	Opération de rénovation et de requalification urbaines (OPAH RU et PNRQAD)	Urbanisme			En cours
	Référentiel de construction durable et conception bioclimatique	Urbanisme			Réalisé
	Mobilités				
	Mise en œuvre du Plan vélo Développement des navettes électriques gratuites Développement de la politique du "dernier kilomètre"	DIEP		2022	Réalisé

Orientation 3 - Inclure : Favoriser l'accès aux soins pour tous

Objectifs	Actions	Direction Service	Budget	Calendrier de réalisation	Statut
3.1 - Promouvoir les initiatives des partenaires (associatifs et institutionnels) intervenant dans les champs de la santé et du social					
	Soutien financier aux acteurs oeuvrant dans les domaines de l'intervention sociale et de la santé	DFCG / DEJE / LCD		Action pérenne	
	Soutien aux aidants	CCAS (CLIC)		Action pérenne	
	Ateliers prévention et promotion de la santé à destination des publics précaires (personnes retraitées et de leurs aidants)	CCAS (CLIC/ASV) Génération Séniors		Action pérenne	
	Déploiement du plan grand froid			Action pérenne	
	Faciliter l'accès aux droits et aux soins des publics précaires	CCAS (ASV)		Action pérenne	
	Signature d'une Convention avec le centre buccodentaire depuis 2016	CCAS (EHPAD) DEJE		2016	En cours de déploiement
	Signature d'une convention pour l'hospitalisation à domicile entre le CCAS et Santé Services (2017)	CCAS, EHPAD		2017	En cours de déploiement
3.2 - Agir pour une ville plus accessible					
	Animation et suivi de la Commission Communale d'Accessibilité des Personnes Handicapées			Action pérenne	En cours
	Mise en œuvre et suivi de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)	DPI / Gestion du Patrimoine		2016-2025	En cours
	Définition des modalités de recensement des difficultés d'accessibilité	LCD	Pas de besoins		En cours
	Elaboration et mise en œuvre du plan Handicaps	LCD/DIEP/Gestion du Patrimoine/communication/Numérique	Prévoir budget pour formation des commerçants et RH	2024-2026	En cours
	Mise en œuvre du Plan de mise en accessibilité voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE)	DIEP		2020-2026	En cours
	Création et mise en œuvre d'une instance de concertation "Handicap" pour les crèches	DEJE	Pas de besoins	2023	Réalisé
	Cycles de formation pour l'accueil des enfants en situation de handicap	DEJE		Action pérenne	
	Aménagements de postes et reclassements	DRH		Action pérenne	
3.3 - Agir pour une ville égalitaire entre les femmes et les hommes					
	Elaboration du plan municipal "Egalité femmes / hommes "	LCD	Budget complémentaire	2024-2026	A réaliser
	Actions de sensibilisation et valorisation des initiatives associatives à l'occasion de la Journée Internationale de lutte contre les violences faites aux femmes	LCD CLSPD		Durée du plan	En cours
	Création d'aires de jeux et de terrains multisports non genrés et inclusifs	DIEP	Intégration PPI	?	En cours
3.4 - Agir pour une ville solidaire					
	Définition Plan canicule (15 juin au 15 septembre)	CCAS (CLIC)			
	Définition Plan BLEU dans les établissements d'hébergement pour les personnes âgées	CCAS (EHPAD, RAS)			

Orientation 4 - Accompagner : Développer les partenariats et mettre en réseau les acteurs santé du territoire

Objectifs	Actions	Direction Service	Budget	Calendrier de réalisation	Statut
4.1 - Développer les partenariats avec les acteurs de la santé du territoire					
	Organisation de conférences-débats tous publics sur les thématiques de santé	LCD CCAS (CLIC) CCAS (ASV)	Budget constant	Durée du plan	
	Participation au Conseil Local de Santé Mentale Navarre Côte Basque Collaboration à la création d'un pôle santé sur le quartier St Esprit			2022	En cours Réalisé
	Portage de dispositif de coordination de l'atelier santé ville , par délégation du GIP-DSU pour la mise en œuvre des orientations santé du contrat de ville sur les quartiers prioritaires	CCAS (ASV)	Budget constant		
	Service de télé-médecine dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées du CCAS	CCAS (EHPAD, RAS)			
	Développer l'importance de la Ville au sein du Réseau français Villes-Santé de l'OMS (partage savoir et pratiques) pour bénéficier de l'expertise des autres membres	LCD	Budget constant	2023	Réalisé
	Adhésion au réseau Fabrique Territoires Santé	CCAS (ASV)			Réalisé
	Accueil de stagiaires étudiants en santé dans les établissements médico-sociaux	CCAS (EHPAD) Services Villes		2024	
4.2 - Favoriser l'implication des habitants et la participation citoyenne					
	Constitution de conseils de quartiers	Conseil de quartiers		2023	Réalisé
	Développement de la plateforme numérique "l'atelier citoyen" (portraits de quartier, budget participatif, concertations)	MDD			Réalisé
	Promotion de l'engagement citoyen via le dispositif des services civiques	DEJE			Réalisé
	Mise à disposition de jardins partagés	MDD / DCV			
	Mise en œuvre d'un budget participatif santé "Mon quartier, ma Santé" sur les Quartiers Prioritaires Ville	CCAS (ASV)			
4.3 - Conduire une observation continue et évaluer les impacts sur la santé des politiques publiques menées par la Ville					
	Articulation entre le CLS, le Contrat de Ville de l'Agglomération et les actions de la Ville de Bayonne (ASV du CCAS, Stratégie de Développement Durable...)				En cours
	Veille sur la convergence des dispositifs ayant un impact sur la santé				En cours
	Analyse des Besoins Sociaux de Bayonne CCAS et diagnostic local de santé sur les quartiers prioritaires				En cours